



Le 25 Septembre 2023,

À l'attention des décideurs politiques,

Au lendemain de l'audience du 21 septembre 2023, nous nous trouvons face à une situation qui suscite notre inquiétude et notre préoccupation collective.

L'offre de reprise de l'activité de la Guyane par Guyane Fly a été malheureusement écartée d'office, laissant désormais deux options sur la table : l'offre de la CIPIM/Collectivité de Saint-Martin et celle de la CAFOM.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le projet de la CAFOM représentée par Monsieur Guy Alain GERMON et Monsieur André SAADA, qui a été soutenu tout au long de l'audience par Monsieur Éric KOURY, qui en sera le conseiller opérationnel et appliquera la même stratégie que celle déjà initiée. Cependant, nous nous interrogeons profondément sur cette décision.

Monsieur Éric KOURY, dont le passif au sein de CAIRE fait état d'une gestion qui a conduit à **la création d'une dette de 90 millions d'euros, laissant de nombreuses entreprises en difficulté avec des factures impayées**, ne semble pas être le conseiller le mieux qualifié pour mener à bien ce projet. De plus, sa gestion quotidienne suscite des critiques même de la part de ses propres clients.

Nous nous demandons également pourquoi des actionnaires, notamment Monsieur André SAADA, qui ont refusé de renflouer la compagnie pour lui éviter la liquidation, seraient considérés comme des acteurs appropriés pour ce projet de reprise au travers de la CAFOM.

De plus, **la fermeture de la base Martinique, l'une des plus rentables, engendrant la disparition de plus de 53 emplois**, nous laisse perplexes quant à la stratégie proposée par la CAFOM. Enfin, nous nous questionnons sur la pérennité d'un projet identique à celui porté en Guyane depuis 20 ans par CAIRE et Éric KOURY.

La CAFOM s'est prévaluée de ses ressources financières importantes et du soutien de banques régionales, mais elle se déleste pourtant de 102 salariés, forces vives de l'entreprise, par opportunisme.

Nous, les salariés, ne pouvons pas accepter cette situation. **Il est temps que Monsieur Éric KOURY, qui est à la manœuvre sur ce projet, assume les conséquences de ses actes, rembourse ses dettes et réponde de sa gestion qui a conduit à la liquidation de ses entreprises.** Il est impératif que l'État n'ignore plus les agissements qui, dans certains cas, semblent relever de poursuites pénales.



La décision qui sera prise le 29 septembre aura des conséquences majeures.

Par conséquent, **nous en appelons aux responsables politiques de Martinique, Guadeloupe et Guyane pour qu'ils adoptent une position ferme et sans ambiguïté sur le dossier CAIRE. Nous ne pouvons tolérer la disparition d'emplois dans nos régions, ni voir se reproduire les mêmes actions par les mêmes acteurs.** Nous demandons que vous preniez une position claire et que vous ne tolériez pas les pratiques de **ce candidat repreneur qui ne respecte pas les règles établies dans le cadre d'une DSP et qui écarte des emplois.**

L'heure est venue de faire preuve de détermination. **Une entreprise ne peut exister sans ses salariés. À l'instar du parquet, des administrateurs judiciaires et liquidateurs, de la DGAC, une très grande majorité de salariés de CAIRE sont défavorables à la CAFOM d'Éric KOURY.**

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations et de défendre nos intérêts dans cette affaire cruciale pour nos vies et nos communautés.

Les Représentants Syndicaux

Jean-Pierre DELLEVI – UTG

Melissa GERMÉ – SNPNC/FO

Sandrine KANCEL – UNSA Aérien

Brieuc HARDY – SNPL CAIRE Air Antilles

Serge VARING – SNPL CAIRE Air Guyane